

Extrait de procès-verbal

Commune de Champvent CONSEIL GENERAL	<u>EXTRAIT DU REGISTRE</u> <u>DES DELIBERATIONS</u> Séance du 17 décembre 2015 Présidence de Mme Anja Skrivervik
---	---

Dans sa séance du 17 décembre 2015

LE CONSEIL GENERAL DE CHAMPVENT

a

- adopté l'article 1 du préavis municipal n°05/2015, autorisant la municipalité à entreprendre les travaux de rénovation et de transformation de l'Auberge communale de la Croix Fédérale de Champvent, à l'unanimité moins 4 abstentions.
- adopté l'article 2 du préavis municipal n°05/2015, allouant à la Municipalité, à cet effet un crédit d'investissement de Frs : 1'300'000 L'article 2 est accepté à l'unanimité, moins 2 abstentions.
- adopté l'article 3 du préavis municipal n°05/2015, lui permettant d'emprunter le montant de Frs : 650'000 sur le marché des capitaux aux meilleures conditions du moment. L'article 3 est accepté à l'unanimité, moins 1 abstention.
- adopté l'article 4 du préavis municipal n°05/2015, permettant de prélever le montant de Frs : 650'000 du compte Fonds de réserve. L'article 4 est accepté à l'unanimité, moins 1 abstention.
- adopté l'article 5 du préavis municipal n°05/2015, autorisant la Municipalité à amortir ce crédit sur une période de 30 ans au maximum. L'article 5 est accepté à l'unanimité, moins 1 abstention.
- adopté le préavis municipal n°06/2015, sur le budget 2016 avec un excédent de produits de Fr. 3'604.20.- à l'unanimité (*exemplaire à disposition au greffe municipal*). L'approbation des Autorités Cantonales est réservée.
- accepté l'article 1 du préavis municipal n°07/2015, concernant l'adoption des statuts de la nouvelle Association intercommunale du Centre de Collecte de Sous-Produits Animaux d'Yverdon-les-Bains et région, à l'unanimité.

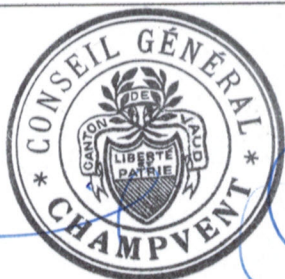
Extrait de procès-verbal

- accepté l'article 2 du préavis municipal n°07/2015, autorisant la nouvelle Association intercommunale du Centre de Collecte des sous-produits Animaux d'Yverdon-les-bains et région d'entreprendre toutes démarches pour l'inscription au Registre Foncier au titre de propriétaire de la parcelle 3032 d'Yverdon-les.Bains conformément à l'Art. 662 du Code Civil Suisse. L'article 2 est accepté à l'unanimité.
- adopté le préavis municipal n°08/2015, concernant une modification mineure à apporter au plan de MPGA « Les Communaux », à Essert, à l'unanimité.

La Présidente :

Mme Anja Skrivervik

A.



La Secrétaire :

Stéphanie Gavin Pierrehumbert

Stéphanie Gavin Pierrehumbert